

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	N° DE20263004_33/260
	Du 30 avril 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : - Absents non excusés sans procuration : - <u>Objet :</u> Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence d'Isabelle MAZAY, 1 ^{ère} Adjointe, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Jean-Luc CHAILAN pouvoir à Marc SERVILE, Ruben VANEL pouvoir à Cyril GUERRE, Gautier CASES pouvoir à Isabelle MAZAY, Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Philippe GALLI, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Pauline DELOFFRE pouvoir à Nathalie PERROT Etaient absents excusés sans procuration : 0 Etaient absents non excusés sans procuration : 0

Madame Isabelle MAZAY, informe que le procès-verbal du conseil du jeudi 2 avril 2026 a été transmis par voie numérique aux conseillers municipaux le 24 avril 2026 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil du jeudi 2 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Isabelle MAZAY



Le Secrétaire de séance
Pascal MIARD

.....

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>